COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
DU BASSIN VERSANT DE L'YERRES

SyAGE – 17 rue Gustave Eiffel – 91230 Montgeron

****

COMPTE-RENDU
Réunion du 26 mars 2025

****

Rédigé le 27 mars 2025

Document rédigé par Héloïse RAMBAUD

Convocation

****

Le mercredi 26 mars 2025 à 14h30, les membres de la Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Yerres préalablement convoqués se sont réunis dans les locaux du SyAGE à Montgeron.

L'invitation à la réunion a été envoyée à l'ensemble des membres de la CLE par courriel en date du 14 février 2025. Un second courriel a été adressé le 6 mars 2025.

Présidence de la réunion

****

La séance est présidée par Monsieur Guy Geoffroy, Président de la CLE de l'Yerres.

Quorum

****

Le nombre de membres de la CLE présents, après décompte, est de **24** sur les 52 membres que compte la Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Yerres. **13** membres excusés ont également donné mandat à des membres de leurs collèges. **37** membres de la CLE sont ainsi présents ou représentés lors de cette réunion.

Monsieur Geoffroy déclare la séance ouverte. Les délibérations seront prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

La liste des personnes présentes et des personnes excusées figure en pages 3 et 4 du présent compte-rendu.

Liste des personnes présentes

****

Membres de la Commission Locale de l'Eau

Prénom NOM	Collectivité / organisme	Présent	Absence/ Excusé	Mandat
Représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux				
Guy. GEOFFROY	Maire de Combs-la-Ville	**X**		
Jonathan WOFSY	Maire de Chevry-Cossigny			**Pouvoir pour M. SAUVIGNON**
Marc Cuypers	Maire de Crèvecoeur-en-Brie	**X**		
François VENANZUOLA	Maire de Chaumes-en-Brie			**Pouvoir pour M. FARCY**
Serge BARBERI ou son suppléant, **M. Alain BRUCHER**	Maire de Soignolles-en-Brie	**X**		
Luc SAUVIGNON	Adjoint au maire de Brie-Comte-Robert	**X**		
Florence Troisvallets	Adjoint à la mairie de Pécy	**X**		
Pietro GUATIERI	Maire-adjoint de Neufmoutiers-en-Brie			**Pouvoir pour M. CUYPERS**
Gilles GROSLEVIN	Maire de Solers			
Louis SAOUT	Maire de Coubert			
Jean-Marc DESPLATS	Maire de la commune de Châteaubleau			**Pouvoir pour M. USSEGLIO-VIRETTA**
Anne-Laure FONTBAUNE	Maire de Férollles Attilly			
Philippe FASSELER	Adjoint au maire de Bannost-Villegagnon			
Jérôme MEUNIER	Adj. au Maire de Brunoy			**Pouvoir pour Mme COTTE**
Christine COTTE	Conseiller de la commune de Boussy-Saint-Antoine	**X**		
Christophe CARRERE	Conseiller municipal Crosne			
Christian FERRIER	Conseiller municipal à Montgeron	**X**		
Philippe GAUDIN	Maire de Villeneuve St Georges			
Yves THOREAU	Maire de Mandres-lès-Roses	**X**		

Sylvie Carillon	Conseil Régional Ile-de-France			**Pouvoir pour M. FERRIER**
Martine Sureau	Conseil Général 91			**Pouvoir pour M. THOREAU**
Jean-Marc CHANUSSOT	Conseil Départemental 77			**Pouvoir pour M. BRUCHER**
Patrick FARCY	Conseil Départemental 94	**X**		
Romain COLAS	SyAGE (Président)	**X**		
Bertrand REMOND	SyAGE (Assesseur)			
Guy USSEGLIO-VIRETTA	SICTEU	**X**		
Patrick CHEVRY	SIAEP Touquin	**X**		
Jean-Pierre BARNAUD	EPTB Seine Grands Lacs			
Vincent BEDU	Métropole Grand Paris			**Pouvoir pour M. GEOFFROY**
Représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations syndicales professionnelles et des associations concernées				
Charles de BISSCHOP	Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne	**X**		
Pierre-Olivier VIAC	Chambre de Commerce et d'Industrie 91			
Quentin FUZELLIER	Fédération dptale pour la pêche et la protection du milieu aquatique 77	**X**		
Mélodie RAKOTOMAHANINA	Fédération dptale pour la pêche et la protection du milieu aquatique 91			**Pouvoir pour M. FAURE**
Guy RIVIER	Nature Environnement 77	**X**		
Mireille FRIC	Essonne Nature Environnement			**Pouvoir pour M. RIVIER**
Gérard Vigneron	Syndicat départemental de la Propriété privée rurale			
Fanny CHAUVIERE	Eau du Sud Parisien			
Benoît BOUVRAIN	Association des Irrigants	**X**		
Yves MOLLET	UFC Que Choisir IDF			**Pouvoir pour Mme DURANCE**

Thierry FAURE	Canoë-kayak	**X**		
Laurence Durance	AQUI' Brie	**X**		
Vincent PAREZ	VEOLIA EAU	**X**		
Représentants de l'Etat et de ses établissements publics				
	Préfet de la Région Ile-de-France			**Pouvoir pour Mme CARROGET**
	Préfet de Seine et Marne			
	Préfet du Val de Marne			
	Préfet de l'Essonne			
Claire GUILLOT-GAUTIER	AESN	**X**		
Grégory MOREAU	DDT 77	**X**		
Kevin THOMAS	DDT 91	**X**		
Aurélie CARROGET	Direction Régionale d'Ile de France DRIEAT-DRIEE	**X**		
Joanna BRUNELLE	Office Française de la Biodiversité	**X**		
Raphaël POVERT	AGENCE REGIONALE DE SANTE			
TOTAL				

➔ **37 personnes présentes ou représentées sur 52 membres de la CLE (71% de la CLE)**

Ont également assisté à la réunion :

M. Éric CHALAUX	Directeur des Services Techniques du SyAGE
Mme Héloïse RAMBAUD	Animatrice de la CLE du bassin versant de l'Yerres
M. Fabien ROUDIL	Animateur du Contrat de territoire Eau et Climat – Trame verte et bleue de l'Yerres au SyAGE
M. Adrien DERAIN	Directeur de cabinet au SyAGE
Mme Camille HUREZ	Comité d'Ile de France de Canöe Kayak et Sports de Pagaie
Mme Sonia NICOL	Métropole du Grand Paris

Ordre du jour de la réunion

****

1. Validation du projet de SAGE :
    - Proposition d'amendement des exceptions aux articles 4 et 4 bis du règlement, relatifs à la protection des zones humides ;
    - Proposition d'amendement des exceptions à l'article 5 du règlement, relatif à la protection des zones d'expansion des crues ;
    - Organisation de la Participation du Public par Voie Electronique (PPVE).
2. Présentation du prochain Plan Départemental de l'Eau de Seine-et-Marne et de ses instances, et validation de la signature de la charte par le Président de la CLE ;
3. Présentation de la commission ESIND (Espaces Sites et Itinéraires de Navigation Durable) et du dispositif Gardien de la Rivière, en Île-de-France ;
4. Points divers :
    - Autres dossiers en cours : avis de la CLE sur la consultation des assemblées sur les questions importantes concernant l'eau sur le bassin en vue de l'élaboration du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux et du programme de mesures 2028-2033 ;
    - Logo de la CLE ;
    - Derniers avis rendus de la CLE ;

Ouverture de séance

M. GEOFFROY ouvre la séance après avoir remercié les personnes présentes et excusé les membres qui n'ont pas pu y assister. Il précise qu'un certain nombre de membres de la CLE, absents, ont donné leur pouvoir à des membres présents. Certains ont complété le bulletin de mandat sans préciser à qui ils donnaient leur pouvoir. Il propose donc aux membres présents n'ayant pas encore reçu de pouvoir de se porter volontaires, en prenant attache auprès de l'animatrice de la CLE. Il excuse notamment M. CHANUSSOT, contraint de se désister à la dernière minute.

M. GEOFFROY confirme qu'au vu du nombre de membres présents ou représentés, le quorum est atteint. Il rappelle ensuite l'ordre du jour de la réunion.

Validation du projet de SAGE

Proposition d'amendement des exceptions aux articles 4, 4 bis et 5 du règlement

M. GEOFFROY présente quelques éléments d'introduction concernant le premier point à l'ordre du jour : la validation du projet de SAGE. Il commence par rappeler que la CLE se réunit aujourd'hui au terme d'un long, rigoureux, partagé (et parfois fascinant) parcours de travail. Il souligne que, dès le début de la révision du SAGE, la CLE a sollicité la Commission Nationale du Débat Public. Il rappelle que M. Patrick NORYNBERG, garant de la concertation, était ainsi intervenu lors d'une réunion de la CLE pour présenter son rôle ainsi que les conclusions qu'il tirait des orientations du SAGE révisé et de la démarche dans son ensemble.

M. GEOFFROY souligne que la CLE a « coché toutes les cases » exigées dans le cadre de la procédure de révision du SAGE, et qu'elle a volontairement pris le temps nécessaire, dépassant largement le calendrier initial, afin d'éviter toute précipitation sur des points méritant un approfondissement minutieux.

Il rappelle qu'au terme de l'ensemble de ces travaux, lors de la dernière réunion du bureau de la CLE, le 5 mars dernier, les membres du bureau ont validé les articles 4, 4 bis et 5 du projet de règlement du SAGE, en complément de ceux déjà approuvés lors de la séance du 27 mars 2024.

M. GEOFFROY rappelle que les articles 4 et 4 bis concernent la protection des zones humides. Les propositions de dérogation ont été étudiées avec la plus grande précision, tant sur le fond que sur la forme. Ce travail a abouti, à la suite de nombreux échanges et retours en amont de la réunion, à une validation par le bureau.

M. GEOFFROY rappelle que l'article 5 concerne la préservation des zones d'expansion des crues.

M. GEOFFROY souligne que les articles 4 et 4 bis présentent une réelle cohérence rédactionnelle, traduisant la volonté de la CLE de limiter strictement les dérogations au regard de leur portée environnementale. Il insiste sur la nécessité d'éviter toute ouverture excessive, notamment en ce qui concerne les travaux sur les équipements existants. Il précise qu'il conviendra de tenir compte de leur intérêt public et général, en acceptant uniquement des dérogations très encadrées, touchant une surface extrêmement réduite. En effet, au-delà de 1 000 m², on resterait dans des pourcentages de seulement 2 %, ce qui montre qu'il peut parfois exister des nécessités, mais que même celles-ci ne sauraient justifier de s'éloigner de

l'application stricte de la volonté historique (depuis le premier SAGE) de reconnaître l'importance des zones humides.

M. GEOFFROY souligne également qu'en parallèle, s'agissant de la protection des zones d'expansion des crues, les membres de la CLE qui l'accompagnaient déjà au début de la démarche s'en souviendront certainement : ces zones n'apparaissaient pas, au début des années 2000, avec la même acuité qu'aujourd'hui, pour des raisons évidentes liées à l'évolution climatique. En vingt ans, de nombreux éléments ont changé très rapidement. Il est donc impératif d'en tenir compte non seulement pour le présent, mais aussi pour l'avenir — et c'est précisément l'enjeu de l'article 5.

M. GEOFFROY rappelle qu'il avait souhaité, lors de la réunion du bureau de la CLE, que cette réunion plénière soit conclusive. La réunion du bureau constituait une réunion de pré-validation, permettant à chacun des membres de la CLE de recevoir l'ensemble des documents validés, afin qu'ils puissent aujourd'hui se prononcer sans qu'il soit nécessaire de reprendre, en plénière, l'intégralité des échanges fournis, documentés et précis qui ont eu lieu au sein du bureau. Il précise qu'il s'agit bien là de la démarche qu'il a été chargé de proposer aux membres de la CLE.

M. GEOFFROY invite chaque membre qui le souhaite à s'exprimer sur le travail réalisé concernant les articles 4, 4 bis et 5. Il propose également que les membres signalent toute erreur éventuelle dans les documents reçus, notamment si un écart existe entre ce qui a été acté en bureau et ce qui est présenté par écrit. Enfin, il propose qu'une fois les interventions terminées ; sans revenir sur le fond déjà validé par le bureau, et en demandant la confiance des membres de la CLE envers ce travail ; un vote soit organisé sur l'ensemble, en intégrant les dernières précisions à valider sur les articles concernés.

M. GEOFFROY conclut en remerciant l'ensemble des membres de la CLE, tous les partenaires, ainsi que les membres du bureau représentant les collectivités, le monde associatif, les usagers et l'État dans toutes ses composantes. Il adresse également ses remerciements au SyAGE, structure porteuse, à son Président, à ses équipes, ainsi qu'à l'équipe d'animation de la CLE, Mme RAMBAUD et M. CHALAUX, à ses côtés. Il souligne que tout ce qui a été accompli est infiniment remarquable. La volonté de la CLE de protéger la rivière et ses milieux les plus sensibles (zones humides, zones d'expansion des crues, etc.) a été reconnue par tous comme un travail ambitieux, poussé aussi loin que possible. Il s'inscrit non seulement dans les objectifs du bassin Seine-Normandie, mais va parfois même au-delà, dans une logique de prévention renforcée en amont des équilibres à maintenir.

M. GEOFFROY indique qu'il tient ces propos avec assurance, en tant que Président depuis l'origine de cette aventure collective qu'est la Commission Locale de l'Eau, et au regard du partenariat tissé avec le SyAGE, aujourd'hui EPAGE.

Il assure que la CLE s'inscrit dans des débats sérieux, solides, ambitieux et respectueux, et que cette réunion en est une illustration concrète.

M. GEOFFROY invite les membres de la CLE à manifester leur confiance dans l'ensemble du travail effectué par le bureau de la Commission.

Il donne ensuite la parole aux membres de la CLE souhaitant s'exprimer, avant de passer au vote sur les propositions d'amendements préalablement validées en bureau.

M. GEOFFROY précise que les amendements des articles 4, 4 bis et 5 soumis aujourd'hui à l'avis des membres concernent des ajouts rédactionnels destinés à préciser ce qui a déjà été acté. Ces modifications ont été examinées en amont par les services du SyAGE, son Président ainsi que son Directeur de cabinet. Il propose que ces ajouts soient intégrés, en s'appuyant sur la confiance exprimée par les membres de la CLE envers son bureau et sa structure porteuse,

dans une perspective purement rédactionnelle visant à renforcer encore davantage la protection des zones humides — l'un des sujets prioritaires de la Commission.

En l'absence de demande d'intervention, M. GEOFFROY met au vote la validation des articles 4, 4 bis et 5, tels qu'amendés, retravaillés et aboutis, conformément à ce qui a été exposé.

M. RIVIER indique qu'il est favorable aux propositions d'amendements. Toutefois, Mme FRIC, dont il détient le pouvoir, souhaite porter une abstention sur ces amendements.

La CLE valide les propositions d'amendements avec une abstention.

M. GEOFFROY souligne que le résultat de ce vote est très positif. Il remercie une nouvelle fois l'ensemble de la Commission et insiste sur l'importance de reconnaître, y compris à travers les interrogations exprimées par l'abstention de Mme FRIC, la grande qualité de la démarche engagée et du travail réalisé. Il s'agit là d'un signal fort et porteur pour l'avenir de l'ensemble des sujets que la CLE continuera à porter aux côtés du SyAGE.

Présentation du prochain Plan Départemental de l'Eau de Seine-et-Marne et de ses instances, et validation de la signature de la charte par le Président de la CLE

Organisation de la Participation du Public par Voie Electronique (PPVE)

M. GEOFFROY explique que l'organisation de la Participation du Public par Voie Électronique (PPVE) a été proposée par la DDT de Seine-et-Marne (DDT 77). Cette proposition a été présentée lors de la réunion du bureau de la CLE. Il propose à M. MOREAU de prendre la parole à ce sujet.

M. MOREAU rappelle que, dans le cadre de la révision du SAGE, la mise en œuvre d'une PPVE d'une durée minimale de trente jours est obligatoire. Le bureau de la CLE propose de s'en tenir à ce minimum légal.

Il précise qu'il a présenté, lors de la réunion du bureau, les délais nécessaires à l'organisation de la PPVE au niveau de la Préfecture de Seine-et-Marne, désignée préfecture coordinatrice du SAGE de l'Yerres. La Préfecture devra notamment informer l'ensemble des maires de l'obligation d'affichage en mairie, via les panneaux numériques ou tout autre support de communication utilisé par les communes.

M. MOREAU indique qu'un modèle d'avis leur sera transmis. Ce modèle pourra être adapté, si nécessaire, pour des raisons pratiques, notamment afin de s'adapter à des formats numériques, à condition que l'ensemble des mentions obligatoires y figure. L'avis devra être affiché en mairie au moins 15 jours avant l'ouverture de la PPVE, et rester affiché durant toute sa durée.

La période proposée pour la tenue de la PPVE sur le SAGE de l'Yerres est fixée du 1er au 30 juin 2025, avec un affichage en mairie à partir du 15 mai.

À l'issue de la PPVE, l'animatrice de la CLE devra rédiger un rapport d'enquête récapitulant les éventuels avis reçus. Ce rapport servira de base à une dernière réunion de la CLE, prévue mi-septembre, visant à valider le SAGE dans sa version finale. Si des observations reçues justifient des modifications rédactionnelles, celles-ci seront présentées à cette occasion. Il sera crucial d'atteindre le quorum pour cette réunion finale, qui constitue l'ultime validation du projet de SAGE par la CLE.

M. MOREAU précise que cette validation ne rendra pas immédiatement le SAGE juridiquement opposable. Pour cela, un arrêté préfectoral d'approbation devra être pris. Une fois la validation obtenue, la préfecture engagera donc la procédure d'arrêté. Ce dernier n'est pas un acte complexe, mais M. MOREAU indique qu'il lui reste à échanger avec sa hiérarchie pour déterminer s'il s'agira d'un arrêté préfectoral ou interpréfectoral.

Il explique qu'un arrêté préfectoral suffit réglementairement, puisque le Préfet de Seine-et-Marne est désigné comme préfet coordonnateur du SAGE, et peut donc prendre seul tous les actes nécessaires au fonctionnement de la procédure. Cependant, un arrêté interpréfectoral nécessiterait la signature des trois préfets concernés (Seine-et-Marne, Essonne et Val-de-Marne), ce qui allongerait les délais.

En optant pour un arrêté préfectoral, M. MOREAU estime qu'il est raisonnable d'espérer une approbation du SAGE et sa mise en opposabilité à partir de la mi-octobre 2025.

M. RIVIER propose que, dans le cadre de la PPVE, les annonces soient également publiées sur les sites internet des mairies, en complément de l'affichage en mairie.

M. MOREAU répond qu'il a uniquement présenté les obligations minimales à respecter.

M. GEOFFROY explique qu'une fois que les mairies auront été informées de la procédure et de leurs obligations, rien n'empêche de suggérer que celles disposant d'écrans numériques ou de sites internet diffusent ces informations, afin d'assurer une participation du public aussi large que possible. Il suffit d'inviter les maires à le faire. Bien qu'il ne soit pas obligatoire pour eux de le faire, cette démarche permettrait une meilleure communication autour de la PPVE.

M. RIVIER précise qu'il convient de formuler cette suggestion de manière persuasive.

M. GEOFFROY répond qu'il n'est pas possible de stipuler une obligation, mais qu'il peut être formulé comme une recommandation forte.

M. MOREAU indique qu'il peut proposer au Préfet d'ajouter dans son courrier quelques mots pour informer qu'il serait pertinent, mais non obligatoire, lorsque cela est possible, de faire un affichage sur les outils de communication des mairies. M. MOREAU précise que sur le site de la préfecture, il y a une rubrique PPVE. Au moment de la PPVE, le site de la préfecture renverra sur le site du SyAGE pour retrouver les documents soumis à consultation du public et pouvoir les télécharger. M. MOREAU rappelle que toute cette procédure est électronique, il n'y a pas d'obligation à ce qu'il y ait de dossiers papiers dans chaque mairie.

M. GEOFFROY conclut que cette étape marque la dernière ligne droite dans la révision du SAGE, avec une finalisation qui devrait respecter le calendrier. La période du 1er au 30 juin est choisie de manière à ce qu'aucun reproche ne puisse être formulé à la CLE concernant la disponibilité du public, notamment en raison des vacances estivales.

La CLE valide la période du 1er au 30 juin pour le déroulement de la PPVE.

Présentation du prochain Plan Départemental de l'Eau de Seine-et-Marne et de ses instances, et validation de la signature de la charte par le Président de la CLE

Mme RAMBAUD indique qu'en l'absence de M. CHANUSSOT, Conseiller départemental du Départemental de Seine-et-Marne qui pilote le Plan Départemental de l'Eau, elle va présenter seule le projet de PDE 2025-2030.

Présentation

Mme RAMBAUD expose les enjeux et objectifs du PDE, puis présente les piliers de la stratégie du PDE 2025-2030 ainsi que les objectifs qui en découlent. Elle précise que le prochain PDE, élaboré en concertation avec l'ensemble des partenaires du département de Seine-et-Marne sur la thématique de l'eau, sera applicable dès cette année. Ce plan inclut la CLE de l'Yerres, qui était également signataire du précédent PDE (qui s'est achevé l'année dernière). Elle souligne qu'historiquement, le premier PDE avait pour objectif de rassembler toutes les parties prenantes autour des enjeux de l'eau, en particulier les élus.

Mme RAMBAUD présente ensuite les objectifs transversaux du PDE ainsi que les six grands objectifs en matière de gouvernance.

Elle aborde également la future gouvernance du PDE 2025-2030. Elle précise que la CLE de l'Yerres ainsi que le SyAGE EPAGE de l'Yerres ont été identifiés comme membres du COD'Eau (Comité Départemental de l'Eau) et ont été invités à signer la charte d'engagement.

Mme RAMBAUD ajoute qu'en plus des deux nouveaux groupes de travail prévus pour ce PDE (le groupe de travail sur la « Gouvernance et gestion des inondations par débordement et ruissellement » et celui sur la « Conception du Schéma Départemental d'Assainissement des Eaux Usées n°3 »), les groupes de travail créés lors de la mise en œuvre du précédent PDE continueront de fonctionner. Parmi ceux-ci figurent le groupe de travail sur les Espèces Envahissantes et Impactantes, ainsi que le groupe de travail Eau et Nature en Ville, à l'origine de la charte Natur'Eau 77.

Mme RAMBAUD explique qu'un représentant des CLE de Seine-et-Marne fera partie du Bur'Eau, le bureau du Cod'Eau. Elle précise qu'après avoir échangé avec M. GEOFFROY sur ce point, il semble qu'il soit plutôt d'avis que ce soit M. De VESTELE, Président de la CLE du SAGE des 2 Morin, qui représente les CLE. Elle ajoute qu'elle a transmis l'information à l'animatrice du SAGE des 2 Morin, mais n'a pas encore reçu de retour. Mme RAMBAUD souligne également que M. GEOFFROY sera membre du Bur'Eau en tant que Président de l'AMF 77.

Elle conclut sa présentation en indiquant les structures identifiées comme signataires du PDE 2024-2030 et en présentant le calendrier de la procédure de lancement de ce plan.

Echanges

Mme HUREZ, représentante du comité régional de canoë-kayak, demande si la fédération peut participer aux instances et groupes de travail du PDE. Bien que la fédération participe plutôt aux instances locales de gestion de l'eau, notamment sur les secteurs du Grand et Petit Morin, elle serait également intéressée à collaborer à l'échelle départementale. Elle se déclare prête à travailler sur les thématiques abordées par le PDE.

Mme RAMBAUD répond qu'elle transmettra cette demande à M. CHANUSSOT. Elle précise que dans des instances telles que le Cod'Eau ou le Bur'Eau, il est probable que la FFCK ne puisse pas participer aux réunions, car elle n'est pas signataire du PDE. Toutefois, elle indique que les

groupes de travail existants sont ouverts aux contributions externes. Par conséquent, il serait possible pour la FFCK de participer aux travaux de ces groupes.

M. GEOFFROY, ayant dû s'absenter quelques minutes, M. COLAS demande à l'assemblée si elle est favorable à ce que M. GEOFFROY signe la charte d'engagement du prochain PDE.

La Commission se déclare favorable à l'unanimité à ce que M. GEOFFROY, Président de la CLE, signe la charte d'engagement du PDE 2025-2030.

M. COLAS remercie les membres de la CLE et introduit le prochain point à l'ordre du jour.

Présentation de la commission ESIND (Espaces Sites et Itinéraires de Navigation Durable) et du dispositif Gardien de la Rivière, en Île-de-France

Mme HUREZ et M. FAURE assurent la présentation.

Présentation

Mme HUREZ commence la présentation en expliquant qu'ils représentent le comité régional de la fédération de canoë-kayak, qui compte environ 15 000 adhérents en Île-de-France. Elle précise que M. FAURE, membre de la CLE de l'Yerres, est également gardien de la rivière.

Elle ajoute que l'objectif de cette présentation est de mettre en lumière les actions de la fédération, en particulier sur le bassin versant de l'Yerres, grâce au dispositif de gardien de la rivière et à la commission Espaces Sites et Itinéraires de Navigation Durable.

Mme HUREZ souligne que la fédération considère que ses activités se déroulent sur la rivière, et qu'il est donc essentiel d'en prendre soin. Ce principe fait partie des statuts de la fédération. Elle précise que dans le cadre du développement pédagogique des sports de pagaie, un minimum de connaissances sur l'environnement est requis de la part des adhérents. Ainsi, la fédération s'engage pleinement dans la protection de l'eau et des milieux aquatiques. La fédération est d'ailleurs présente dans diverses Commissions Locales de l'Eau (CLE), et participe à des événements de sensibilisation tels que les Journées Relais de l'Eau, des actions locales avec les syndicats de rivière, les EPAGE et parfois les EPTB.

Mme HUREZ précise que la fédération a mis en place un dispositif de gardien de la rivière, où des structures fédérales sont très impliquées chaque année dans des actions de protection de la rivière, notamment en effectuant des ramassages de déchets et en sensibilisant le public, tant scolaire que grand public. Des ateliers peuvent être organisés autour des espèces présentes dans les rivières, par exemple. La fédération souhaite valoriser ces structures engagées et aller encore plus loin.

Elle explique qu'en Île-de-France, il y a actuellement 30 gardiens de la rivière labellisés, qui ont collecté environ 5 tonnes de déchets. La fédération souhaite intensifier ses actions en collaborant avec plusieurs associations pour analyser des données et participer à des études collaboratives. Cette année, une étude d'analyse des microplastiques sera réalisée. La fédération propose également des prestations pour le scolaire, des expositions sur la préservation de la faune et de la flore aquatique, et travaille régulièrement avec des instances locales de l'eau sur les problématiques d'embâcles et de sécurité. Elle collabore aussi avec les fédérations de pêche sur les questions de pollution, créant ainsi des synergies. Mme HUREZ ajoute que les adhérents, qui sont régulièrement sur la rivière, l'observent de manière continue, mais que leur action reste encore peu connue des autres acteurs de l'eau. C'est pourquoi la fédération communique activement sur ses actions. À ce titre, la commission Espaces Sites et

Itinéraires de Navigation Durable (ESIND) publie des rapports et organise des réunions régulières pour partager les avancées sur ces thématiques.

Mme HUREZ présente ensuite quelques actions à l'échelle nationale, telles que le ramassage des déchets. Elle précise que la fédération cherche à développer des synergies avec les acteurs locaux de la rivière, qu'ils soient privés ou publics.

Elle ajoute que cela fait trois ans que la fédération recrute et labellise des gardiens de la rivière. Ces gardiens sont formés, notamment sur les aspects juridiques et faunistiques, en partenariat avec la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux). Des réunions de groupe de travail sont également organisées sur diverses thématiques. Le principal défi reste la communication sur les actions de la fédération, afin d'être pertinent dans ses démarches et d'encourager les synergies.

Mme HUREZ conclut en expliquant que si des membres de la CLE ont des projets liés aux continuités écologiques ou aux études sur les ouvrages, la fédération, délégataire du ministère, est à même de fournir des préconisations sur les passages des embarcations. Elle ajoute que la fédération peut aussi apporter une assistance sur des projets à caractère consultatif. La fédération travaille avec un bureau d'études, composé d'ingénieurs, ce qui lui permet de faire des préconisations basées sur un cahier des charges. À ce titre, elle a récemment participé à l'aménagement d'une passe mixte à Corbeil-Essonnes, permettant à la fois le passage des embarcations et des sédiments, tout en favorisant la continuité écologique pour la faune piscicole. Ce dispositif a bien fonctionné et a permis d'assurer une véritable continuité écologique. La fédération a également accompagné le porteur de projet pour la mise en place de la signalétique associée.

Mme HUREZ termine en signalant que la fédération reste à l'écoute si les membres de la CLE ont des projets en lien avec la continuité écologique ou la mobilité douce. Grâce à son expérience, elle souhaite concilier les usages en travaillant avec les différents acteurs. Elle mentionne aussi que la fédération participe au développement du tourisme durable, en créant des parcours de randonnée nautique en collaboration avec les acteurs de l'eau, comme l'EPAGE du Loing. Elle remercie les membres de la CLE pour leur attention et se tient à leur disposition pour toute question.

M. GEOFFROY remercie Mme HUREZ et M. FAURE pour leur présentation.

Mme COTTE remarque qu'elle ignorait que le Kayak Club d'Épinay avait une fonction de gardien de la rivière. Elle indique que le club participe activement aux opérations de nettoyage de la rivière. Elle raconte qu'elle a eu l'occasion de participer à une sortie très pédagogique, au cours de laquelle elle a beaucoup appris sur leurs actions de surveillance et de vigilance sur la rivière, notamment sur le parcours entre Varennes-Jarcy et la Plaines du Gord.

M. FAURE remercie Mme COTTE pour ses remarques.

Mme HUREZ précise que le club propose également un parcours destiné au grand public, sur le patrimoine de l'Yerres, ses moulins, son histoire. Certaines sorties sont également axées sur un thème artistique, comme la peinture et l'impressionnisme. C'est une manière de faire découvrir le patrimoine de manière ludique et pédagogique tout en sensibilisant à l'environnement.

Points divers : Avis de la CLE sur la consultation des assemblées sur les questions importantes concernant l'eau sur le bassin en vue de l'élaboration du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux et du programme de mesures 2028-2033

M. GEOFFROY explique que ce premier point divers est relativement important. Il n'y aura pas de présentation détaillée du projet d'avis, mais l'animatrice de la CLE présentera l'essentiel de la position que la CLE doit adopter dans le cadre de la consultation lancée par le comité de bassin Seine-Normandie. Il précise que la CLE de l'Yerres a été l'une des assemblées consultées concernant les enjeux liés à l'eau sur le bassin Seine-Normandie, dans le cadre de la préparation du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et de son programme de mesures pour la période 2028-2033.

M. GEOFFROY indique que le SAGE révisé s'inscrit déjà dans cette perspective du futur SDAGE. Au total, cinq grands enjeux ont été soumis à l'avis de la CLE :

- ENJEU 1 - Réduire les pollutions et préserver la santé ;
- ENJEU 2 - Faire vivre les rivières, les milieux humides et la biodiversité en lien avec l'eau ;
- ENJEU 3 - S'adapter au changement climatique en cours et gérer les inondations et les sécheresses ;
- ENJEU 4 - Préserver les milieux littoraux et côtiers ;
- ENJEU 5 - Renforcer la gouvernance et les solidarités du bassin.

Concernant ces enjeux, la CLE a exprimé qu'elle partageait la majorité des orientations proposées, tout en apportant quelques remarques sur lesquelles l'animatrice pourra apporter des précisions afin d'informer au mieux les membres de la CLE sur cette contribution à la consultation.

Mme RAMBAUD explique qu'elle a transmis le projet d'avis aux membres de la CLE environ une semaine avant cette réunion. Des exemplaires du projet d'avis sont également disponibles dans la salle de réunion. Elle précise avoir intégré les remarques d'AQUI'Brie dans le projet d'avis suite à la transmission du document à la CLE.

Mme RAMBAUD explique que les remarques émises dans l'avis de la CLE concernent :

- Pour l'enjeu 1 « Réduire les pollutions et préserver la santé » :
    - Une préconisation de renforcer la surveillance et l'acquisition de connaissances sur les activités industrielles et agricoles entraînant le stockage, l'enfouissement et l'épandage de matériaux et substances potentiellement polluantes. Mme RAMBAUD précise que cette remarque a été émise au regard des différents dossiers loi sur l'eau sur laquelle la CLE a pu être consultée ces dernières années, notamment le projet de requalification du Domaine de La Grange le Roy à Coubert qui portait notamment sur l'enfouissement de déchets inertes, ainsi que des projets d'épandage de digestats sur des parcelles agricoles.
- Pour l'enjeu 2 « Faire vivre les rivières, les milieux humides et la biodiversité en lien avec l'eau » :
    - Maintenir, voire renforcer, les objectifs fixés dans le SDAGE 2022-2027 en matière de préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques et humides ;
    - Développer, en complément des opérations de restauration, des projets de recréation de milieux humides, de réouverture de cours d'eau, etc. ;
    - Étudier les effets des retenues d'eau (en particulier des retenues d'eau de drainage) sur le cycle de l'eau et encadrer la mise en place de ces dispositifs en conséquence. Mme RAMBAUD rappelle que ce sujet a été abordé plusieurs fois en réunion de la CLE et qu'il fait l'objet d'une disposition dans le PAGD du futur SAGE ;
    - Poursuivre l'identification et l'inscription des secteurs à préserver dans les documents d'urbanisme, pour préserver la ressource en eau, garantir la qualité

des eaux souterraines et superficielles et préserver la biodiversité. La CLE de l'Yerres alerte toutefois sur les limites d'application de ces outils ;

- Pour l'enjeu 3 « S'adapter au changement climatique en cours et gérer les inondations et les sécheresses » :
    - Renforcer les dispositions visant à limiter l'impact des secteurs en unitaire sur les cours d'eau, notamment durant les périodes d'étiage, aggravées par le changement climatique ;
    - Développer, renforcer et mettre à jour les PPRI, à l'instar des démarches entreprises pour le PGRI, le SDAGE et le SAGE. Mme RAMBAUD précise que cette remarque émane des débats qui ont eu lieu lors de la réunion du bureau de la CLE du 5 mars, sur l'article 5 relatif à la protection des zones d'expansion des crues, du futur règlement SAGE, et le zonage des PPRI ;
    - Renforcer la solidarité de l'aval vers l'amont, au même titre que la solidarité de l'amont vers l'aval. Mme RAMBAUD précise que ces dernières années, il y a eu beaucoup de solidarité de l'amont vers l'aval et qu'il est nécessaire de continuer cette solidarité entre l'amont et l'aval.
- Pour l'enjeu 4 « Préserver les milieux littoraux et côtiers », il n'y a pas eu de remarque ;
- Pour l'enjeu 5 « Renforcer la gouvernance et les solidarités du bassin » :
    - Poursuivre les efforts pour créer des Commissions Locales de l'Eau sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie, afin de mettre en place des SAGE et de développer les PTGE. Mme RAMBAUD rappelle que la création de CLE sur chaque bassin hydrographique à l'échelle nationale est l'un des enjeux du plan eau qui a été élaboré par le gouvernement en 2023, avec un objectif fixé pour 2027 ;
    - Clarifier la gouvernance et le portage de la thématique du ruissellement afin d'assurer une mise en œuvre efficace des actions de prévention et de gestion.
    - Développer l'appui aux collectivités, aux structures de gestion de l'eau et aux structures en relation avec le monde agricole, en matière de maîtrise foncière (mise en place de formations, retour d'expérience, centre de ressources, guide sur les outils existants, etc.)

Mme RAMBAUD précise que cette consultation s'est achevée hier, mais qu'en parallèle, une consultation du public est en cours et se terminera le 27 mai. Les membres de la CLE peuvent donc, à titre personnel, émettre un avis ou des remarques concernant l'élaboration du futur SDAGE via le site de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Elle présente ensuite le calendrier et le programme de travail du bassin, en détaillant les modalités de mise à jour du SDAGE – Programme de mesure 2028-2033.

M. GEOFFROY remercie Mme RAMBAUD pour cette présentation et demande aux membres de la CLE s'ils souhaitent intervenir sur ce sujet.

M. de BISSCHOP explique qu'il représente la Chambre d'Agriculture de la Région Ile de France. Il exprime sa réserve à la lecture de l'action *« Intensifier et accélérer les efforts de réduction de l'utilisation des engrais et pesticides agricoles »*. Si les agriculteurs utilisent des engrais et des produits phytosanitaires dans leurs champs, c'est pour produire pour l'alimentation. Les agriculteurs peuvent essayer de ne pas en mettre ; toutefois, s'ils arrêtent tous d'utiliser des engrais, il n'y aura concrètement plus rien à manger. Il faudra alors importer des produits de l'extérieur qui ne respectent pas nécessairement les normes françaises. Pour rappel, l'agriculture française est soumise à des règles et contraintes très strictes. Les verbes "*intensifier*" et "*accélérer*" semblent peu adaptés : M. de BISSCHOP ne voit pas comment il est possible d'intensifier et d'accélérer cette réduction sans que la France ne perde son autonomie alimentaire et ne risque d'aller droit dans le mur. Les agriculteurs font déjà des efforts depuis longtemps. Aujourd'hui, lorsqu'un agriculteur utilise des engrais, il respecte un cahier des charges très strict (il doit, par exemple, effectuer des prélèvements en hiver pour vérifier ce qu'il reste comme azote). Il ne comprend donc pas la demande d'intensifier et d'accélérer ces efforts.

M. GEOFFROY remercie M. de BISCCHOP pour son intervention et explique que ses propos figureront bien dans le compte rendu de la réunion et seront intégrés comme élément de contribution à l'avis de la CLE sur la consultation du comité de bassin.

M. GEOFFROY rappelle par ailleurs que l'intitulé de l'action *"Intensifier et accélérer les efforts de réduction de l'utilisation des engrais et pesticides agricoles*" apparaît dans la synthèse soumise pour avis à la CLE. La CLE n'est pas l'auteure de cette formulation, qui lui a été portée à connaissance dans le cadre de la consultation menée par le comité de bassin Seine-Normandie.

M. GEOFFROY suppose que les propos de M. de BISSCHOP seront également tenus par les représentants de la Chambre d'Agriculture d'Ile de France lors des discussions à l'échelle du bassin Seine-Normandie après l'ensemble des consultations. Il suggère que les propos de M. de BISSCHOP, qui sont parfaitement légitimes et claires, figurent dans le compte rendu de la CLE et soient portés à la connaissance du comité de bassin dans le cadre de la consultation.

M. de BISSCHOP est favorable à la proposition de M. GEOFFROY.

Points divers : Logo de la CLE

M. GEOFFROY explique que le prochain point à l'ordre du jour concerne la présentation et la délibération sur le nouveau logo du SAGE.

Mme RAMBAUD présente le logo actuel de la CLE. Elle précise qu'il a été conçu par l'ancienne animatrice de la CLE. Ce logo est désormais un peu vieillissant et difficile à utiliser sur les documents de communication, car il n'a pas de fond transparent et se pixelise lorsqu'il est agrandi. Elle rappelle que la demande de la CLE pour le nouveau logo était claire : il devait évoquer l'eau ou les cours d'eau, faire référence au bassin versant de l'Yerres, symboliser la CLE comme une instance d'échange et de concertation, être dans les tons bleus et verts, et rappeler également la ressource souterraine.

Mme RAMBAUD présente ensuite la première proposition de logo, qui avait été soumise au bureau de la CLE du 4 décembre 2024, puis la nouvelle proposition. Cette nouvelle version s'inspire notamment de la forme du bassin versant de l'Yerres.

M. GEOFFROY exprime son avis sur cette nouvelle version, la qualifiant de simplifiée et modernisée. Il souligne qu'elle rappelle bien l'eau et qu'elle remplit en grande partie les critères demandés, tout en étant très explicite sur l'objet du logo : le SAGE de l'Yerres, production de la CLE du bassin versant de l'Yerres.

M. THOREAU intervient en précisant que les goûts sont très subjectifs et qu'il faut rester humble sur ce type de sujets.

M. GEOFFROY demande si cette humilité conduit la CLE à considérer que le travail réalisé est suffisamment de qualité pour être validé.

La nouvelle proposition du logo de la CLE du SAGE de l'Yerres est validée par la CLE.

M. GEOFFROY remercie les personnes ayant travaillée sur le cahier des charges et la réalisation de ce nouveau logo.

Points divers : Retour sur les derniers avis

Mme RAMBAUD signale qu'en complément de ce qui apparait dans la présentation, deux avis ont été rendus la veille de cette réunion de la CLE :

- Le premier sur la création de logements sur la commune de Coubert. L'avis est favorable ;

- Le second sur le projet d'extension de l'annexe de la mairie de Brie-Comte-Robert (qui accueillera notamment le commissariat de police). L'avis est favorable avec des recommandations.

Mme RAMBAUD ajoute que dernièrement, des avis ont été transmis pour les projets de PLUi de Grand Orly Seine Bièvre et Grand Paris Sud Est Avenir. Un porter-à-connaissance a également été transmis pour la révision du PLU de Guignes.

Les prochains avis concerneront le SCOT Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart et le PLUi de Val d'Europe Agglomération.

Conclusion

M. GEOFFROY signale que tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été abordés. Il remercie les membres de la CLE pour leur participation et leur souhaite une bonne fin de journée.

La séance se termine à 15h50.